

ARRETE DU MAIRE	
AM /038/2024	

ARRETE DU MAIRE

PORTANT SUR LA FERMETURE DU PARC MOESSNER

Le Maire de la Commune de BREUILLET, (Essonne),

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation de la manifestation « FÊTE FOLKLORIQUE PORTUGAISE » le samedi 15 Juin et dimanche 16 juin 2024,

Considérant la nécessité de réglementer l'ouverture et la fermeture du parc du Moulin pour l'installation et la préparation des festivités organisées par le groupe folklorique Portugais.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le vendredi 14 juin 2024 de 17h00 au lundi 17 Juin 2024 à 10h00, le parc du Moulin situé rue de la Gare sera fermé au public. L'accès au parc du Moulin côté rue du Pont-des-Gains sera fermé sur la même période.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera installée par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules remplissant une mission de service public.

ARTICLE 4 : Madame le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de gendarmerie de BREUILLET, Monsieur le responsable de la Police municipale et tout agents habilités de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de gendarmerie de BREUILLET,
- Monsieur le Chef des Pompiers de BREUILLET,

FAIT A BREUILLET, LE TREIZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE.



Mme Le Maire

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 14/06/2024 à 14h01

REÇU EN PREFECTURE
le 14/06/2024

Application agréée E-legalite.com